

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 17 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	14 juil. 2023	17 août 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de surveillance, les enfants sont partis faire une sortie dans le quartier. Le parc à l'extérieur a été vérifié. Trois parasols ont été ajoutés dans le parc extérieur de la garderie afin que les enfants puissent avoir 10% d'ombrage.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Ichrak Kahlaoui

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date